



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Iran

Question écrite n° 34863

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des treize personnes de confession juive arrêtées récemment en Iran et incarcérées au motif d'espionnage au profit de puissances étrangères. Il semble qu'aucune organisation non gouvernementale n'ait pu entrer en contact avec ces prisonniers qui risquent la peine de mort. Il lui demande en conséquence quelles démarches le gouvernement français entend engager pour agir de manière efficace auprès du gouvernement iranien afin d'améliorer leur sort.

Texte de la réponse

Malgré les inflexions qui ont eu lieu depuis l'élection de M. Khatami à la Présidence de la République en mai 1997, la situation des droits de l'homme en Iran est encore loin d'être satisfaisante. Comme l'honorable parlementaire l'a justement souligné, la situation des ressortissants iraniens de confession juive arrêtés cette année suscite une légitime inquiétude. Il s'agit d'un sujet sensible que la France suit avec la plus grande attention. Depuis l'arrestation de ces personnes, en février et mars, la France s'est tenue informée très régulièrement de leur situation. Depuis le 10 juin, ces treize personnes sont publiquement accusées par le pouvoir judiciaire iranien d'espionnage au profit d'Israël et des Etats-Unis, mais aucun jugement n'a eu lieu jusqu'à présent. La France a exprimé publiquement, dès le 10 juin, sa préoccupation et son inquiétude. C'est aussi le langage qui a été tenu aux autorités iraniennes à Téhéran, ainsi qu'à l'ambassadeur d'Iran en France qui a été convoqué au Quai d'Orsay le 18 juin sur cette affaire. Le ministre des affaires étrangères a également soulevé cette question au cours de son entretien avec son homologue iranien, M. Kharrazi, en marge de la 54e assemblée générale des Nations unies. La France s'est concertée sur ce sujet sensible avec ses partenaires de l'Union européenne. Il a été notamment décidé d'effectuer des démarches auprès des autorités de Téhéran pour recueillir des informations concernant le sort des intéressés et souligner la préoccupation de l'Union. L'ambassadeur d'Allemagne à Téhéran a ainsi conduit en tant que représentant de la présidence et au nom de l'Union européenne une démarche au ministère iranien des affaires étrangères le 30 juin dernier. L'Union européenne a notamment souligné l'importance qu'elle attachait au respect des libertés fondamentales, à une plus grande information sur le sort et les conditions de détention des intéressés, ainsi qu'à la nécessité d'assurer à ces derniers un procès équitable, assorti des garanties légales en matière procédurale. Le gouvernement français, dont la préoccupation première demeure le sort des intéressés, continuera de suivre avec attention les développements de cette affaire et de rechercher les voies les plus utiles afin que ce dossier connaisse un dénouement favorable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34863

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5436

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6282